



stationnement

la Municipalité prend en compte l'avis des pétitionnaires et adopte des mesures pour accompagner le changement

Suite à la pétition déposée par la Société Coopérative des Commerçants Lausannois (SCCL), la Municipalité met en place des mesures pour accompagner les nouvelles règles de stationnement en ville de Lausanne: application mobile pour payer et gérer son parcage; nouveau macaron «entreprises» multizones; enfin, amélioration de l'organisation du stationnement à Ouchy, pour mieux l'adapter aux nouvelles habitudes des usagers.

Avec 22 000 places de parc, la Ville souhaite rendre le stationnement sur son territoire plus clair et plus simple, mais aussi l'adapter aux changements d'habitudes des usagers. Après l'annonce de nouvelles mesures à l'été 2017 et la pétition déposée l'automne suivant par la SCCL, la Ville a rencontré les différents acteurs de l'économie lausannoise, parmi lesquels les représentants de la SCCL. A l'issue de discussions constructives, la Municipalité a adopté plusieurs mesures d'accompagnement qui seront mises en oeuvre de manière échelonnée dès le mois de mai 2018.

Un macaron «entreprises». Les artisans et commerçants lausannois bénéficieront pour leurs véhicules professionnels de facilités pour le parcage. Le transport de matériel lourd ou encombrant ou des interventions chez les clients permettront l'achat d'un macaron «entreprise» multizones. D'un coût annuel de 1 500 francs, il sera valable sur l'ensemble du territoire communal et sur toutes les places à durée limitée. Le nombre de macarons sera limité à trois par entreprise.

Une application mobile. Dès le mois de juin, les usagers pourront télécharger, sur leur iPhone ou leur appareil Android, une application gratuite pour gérer leur stationnement. Grâce à une interface conviviale, payer ou écourter la durée de son parcage se fera de manière intuitive. Autre avantage, le coût du stationnement correspondra désormais au temps effectif d'occupation de la place de parc. Finalement, pour éviter une amende, un SMS sera automatiquement envoyé à l'utilisateur quelques minutes avant l'échéance. Les acteurs de l'économie lausannoise sont particulièrement satisfaits de cette mesure résolument moderne. La SCCL a d'ailleurs d'ores et déjà indiqué qu'elle était prête à acquérir du temps de stationnement pour l'offrir aux clients des commerces lausannois.



Zone de stationnement d'Ouchy. La Municipalité a revu la première mouture du plan de stationnement d'Ouchy, quand bien même cela n'était pas demandé par les pétitionnaires. Elle a présenté aux acteurs économiques des propositions pour ce secteur. Parmi les plus importantes, le P+R est déplacé à l'ouest sur la place de Bellerive pour laisser place au stationnement courte durée juste à côté de la place de la Navigation. Ces changements participent à une meilleure compréhension de l'organisation du stationnement par les usagers, en particulier les visiteurs occasionnels, amateurs de flâneries au bord du lac et de balades sur les quais. Il sera désormais possible aux usagers du port d'acheter sur site des «cartes navigateurs», longue durée. Ces mesures entrent en vigueur progressivement dès le mois de mai.

La politique menée par la Ville en matière de stationnement a permis, depuis les années 2000, une évolution positive vers une mobilité plus durable, sans diminuer outre mesure l'attractivité du centre-ville ou des secteurs touristiques et de loisirs. Le but est de concilier le bien-être social, environnemental et économique.

La Direction des finances et de la mobilité

Annexe: schéma des modifications apportées à la zone Bellerive-Ouchy

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, 021 315 72 00**
- **Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie, 079 964 27 39**
- **Philippe Bovet, président de la Société coopérative des commerçants lausannois, 021 323 91 80**
- **Christian Bulliard, président du Trade club, 079 706 91 64**

Lausanne, le 6 mars 2018